

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 29 septembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 septembre 2016

Publié le 30 septembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gaston FOUCHERES	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à M. Gilbert MENUT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Renaissance du vignoble du dijonnais - Acquisition de terrains - Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or

L'histoire de Dijon et de l'agglomération dijonnaise est étroitement liée à celle des vins de Bourgogne et la présence très ancienne et conséquente de vignes est attestée. Les archives font d'ailleurs référence à la Côte dijonnaise, au même titre qu'aux Côtes nuitonne et beaunoise.

Aujourd'hui, l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO et la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, située à Dijon au premier kilomètre de la route des Grands Crus, font de l'extension d'un vignoble dijonnais un objectif majeur, devant renforcer le positionnement, l'attractivité et le rayonnement de Dijon et de l'agglomération.

La renaissance significative du vignoble constitue un réel enjeu de développement touristique et de dynamique économique et doit aussi permettre de réaffirmer la position de la capitale régionale comme ville viticole. Elle pourrait également aboutir à terme à la reconnaissance d'une appellation « Côte de Dijon ».

Cette volonté de reconquête de la vigne s'est déjà traduite pour le Grand Dijon par l'acquisition du Domaine de la Cras et le développement de ses vignes. Afin de poursuivre les actions engagées, il est nécessaire de procéder à la maîtrise foncière de terrains, situés en priorité dans les secteurs bénéficiant d'un classement « AOC » et qui feront l'objet d'une affectation viticole.

Pour ces nouvelles mises en cultures viticoles, il est précisé que le partenariat étroit engagé avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or sera poursuivi. Ainsi, elle est notamment chargée de procéder aux consultations d'appel à candidature en vue de sélectionner les viticulteurs, de passer les baux, de veiller au respect de pratiques culturelles raisonnées, tendant à un passage vers une conduite de vigne en bio ou biodynamie.

Il est proposé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, pour la maîtrise foncière et le portage des parcelles qui pourront être acquises, par accords amiables ou par exercice du droit de préemption.

En conséquence, l'EPFL va dès à présent être chargé de ratifier l'achat de terrains situés « Rente de Giron » à Dijon, d'une superficie de 3 ha 44 a 24 ca, appartenant à l'association « Les PEP 21 », moyennant le montant total de 1 078 212 € conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est indiqué qu'une collaboration pourra être étudiée avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et l'Institut Médico-Educatif (IME) liés aux « PEP 21 », pour une participation à l'exploitation de ces vignes.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, pour la maîtrise foncière de propriétés et de terrains nécessaires à la renaissance du vignoble du dijonnais, bénéficiant en priorité d'un classement « AOC » et permettant une affectation viticole, en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain ;
- **de prendre** l'engagement de respecter les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, notamment concernant la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté Urbaine Grand Dijon, les conventions opérationnelles correspondantes, ainsi que tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

DONT 13 PROCURATIONS

ABSTENTION : 3

NE SE PRONONCE PAS : 0